

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le futur concile œcuménique qui doit siéger dans la Ville-Eternelle provoque en ce moment une sorte d'effervescence religieuse, principalement dans toute la catholicité. On connaît déjà approximativement le chiffre des représentants qui prendront part à cette grande assemblée.

Les sièges épiscopaux et abbatiaux sont au nombre de 850, auxquels il faut ajouter 57 sièges de cardinaux.

Ces 907 membres se divisent en :

- 40 cardinaux italiens,
- 294 évêques de la même nation,
- 66 espagnols,
- 22 portugais,
- 90 français ;

En tout, 512 dignitaires de race latine.

Viennent ensuite 77 évêques américains du Sud et du Nord, ce qui porte à 600 environ le nombre des sièges épiscopaux attribués à la race latine ; 400 seulement seront occupés.

D'un autre côté, on attend d'Angleterre et d'Irlande 48 évêques, d'Amérique, 52 ; de Grèce et de Turquie, 20 ; de Prusse, 12 ; de Bavière, 8 ; d'Autriche, 45 ; de Belgique, 6 ; de Hollande, 15 ; du Canada, 16.

La Gazette officielle, de Florence, dit que dimanche soir, à Turin, à Milan, à Naples, à Bergame et à Reggio ont eu lieu des démonstrations de très-peu d'importance auxquelles les populations n'ont pris aucune part.

A Milan, le peuple lui-même a dispersé les

auteurs de la démonstration et a acclamé une patrouille de carabiniers. Dans les autres villes, l'ordre est parfait.

Partout, l'autorité a agi avec promptitude et énergie. Partout, les attroupements ont été immédiatement dispersés. La troupe n'a été nulle part obligée de faire usage de ses armes.

Les cris poussés par les individus de la classe infime de la population qui ont pris part à ces faits, indiquent que ces démonstrations ont été préparées et dirigées par des agents secrets.

Nous annonçons récemment que l'escadre prussienne, dont nous indiquions la composition, allait prochainement commencer les grandes manœuvres dans la Baltique et la mer du Nord. Nous apprenons aujourd'hui que l'escadre russe se prépare également à quitter Cronstadt dans le même but.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

Frégate cuirassée : Petropawlowsk.

Batteries flottantes cuirassées : Pervenetz, Nétronn-Ménia, Kremlin.

Navires à tourelles cuirassées : Smeritch, Tcharodeika, Roussalka.

6 moniteurs cuirassés.

3 frégates et une corvette en bois.

L'année dernière, lors de l'union intime des deux puissances et quand la flotte prussienne n'était encore qu'à l'état rudimentaire, les deux marines avait réuni leurs vaisseaux pour opérer de concert leurs grandes manœuvres dans la Baltique.

Cette année, la Prusse ayant demandé qu'une campagne du même genre fût exécutée en

commun pendant le mois de juillet prochain, il a été répondu à Saint-Petersbourg par un refus assez sec à cette ouverture.

La vérité est qu'on est fort mécontent à la cour du czar du développement anormal pris par la marine prussienne dans ces derniers temps, et surtout de la prétention affichée à Berlin de se rendre maître de la Baltique par le percement du canal de l'Eider.

Nous avons été les premiers à annoncer que le nouveau port de Jahde, qui vient d'être inauguré, porterait le nom de *Wilhelmshafen*, ou port Guillaume. Aujourd'hui, ce fait important vient d'être consacré dans une solennité où a été déployé le plus grand appareil. Cet événement a été le sujet, dans la capitale de la Prusse, de manifestations populaires des plus enthousiastes, car, dit-on, il marque le jour où l'Allemagne a pris place parmi les nations maritimes.

Les fêtes du mariage du prince royal de Danemark avec la fille unique du roi Charles XV de Suède vont attirer à Stockholm un grand nombre de représentants diplomatiques de toutes les puissances et plusieurs princes appartenant aux maisons souveraines d'Europe. Ces fêtes seront célébrées avec une grande pompe, et la nouvelle union scandinave y sera affirmée publiquement par les députations déléguées par les trois Etats, destinés sans doute un jour à passer sous le même sceptre.

Le roi Charles XV n'ayant pas d'héritier mâle, et la loi salique étant en vigueur en Suède, le fils de Christian IX pourrait bien, si le prince Oscar, frère du roi, renonçait à ses

droits présomptifs, devenir l'héritier direct des couronnes de Suède, de Norwège et de Danemark.

Le gouverneur de l'Autriche supérieure vient de rendre un décret prononçant la dissolution de la société catholique de Linz. Cette mesure est motivée par l'agitation de cette société en faveur de Mgr Rudiger, agitation condamnable par la loi qui régit les associations.

Le gouvernement mexicain se montre aujourd'hui disposé à renouer des relations diplomatiques avec les cabinets européens.

Avant-hier, au Parlement douanier de Berlin, M. Delbruck, interpellé, a déclaré que des négociations en ce sens étaient entamées entre les deux gouvernements et qu'il serait présenté des communications à ce sujet dans la prochaine session.

De même, en Angleterre, M. Otway a déclaré à la Chambre des communes que les relations interrompues à la suite des événements de 1862 paraissent à la veille d'être reprises.

La Gazette de Madrid publie le discours d'ouverture que le maréchal Serrano a prononcé, comme régent, dans la séance du 18 juin, après avoir prêté serment à la Constitution :

« Messieurs les députés,

« Avec la création du pouvoir constitutionnel que vous avez daigné me confier, et que j'accepte avec reconnaissance, commence une nouvelle ère pour la révolution de septembre. L'époque des graves périls est passée : il s'ou-

FRAGMENT.

7

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

Par RAOUL DE NAVARY.

(Suite.)

Une couronne d'épis et de fleurs des blés qui avait été tressée à l'avance fut mise sur le front d'Armelle ; on défit le lien de la gerbe, et l'enfant disparut jusqu'au milieu de la paille blonde et des épis gonflés.

« C'est dommage qu'elle n'ait pas de coquelicots sur les joues, dit Pierrot, elle a des bluets dans les yeux.

— Et une voix de cigale à midi, ajouta Yaume.

— La belle gerbaude ! la belle maîtresse gerbe ! Allons, haut les bras, et enlevons le bouquet. »

Les valets étaient triomphants.

Le père Patriarche, assis paisiblement sur le timon du char, attendait la grande gerbe. Yves et Aubin échangeaient quelques mots ; le père paraissait heureux, les fils presque unis.

« La gerbe semble lourde », dit Patriarche avec un sourire. »

Pierrot, Yaume et Jean-Baptiste la déposèrent en riant aux pieds du maître.

« Le grain est bon, dit Pierrot, c'est le bon Dieu qui l'a fait mûrir. Il a caché dans la gerbe un oiseau sans nid, une marguerite déracinée, et, sauf votre respect, nous avons couché l'enfant abandonnée sur la paille fraîche, comme la Vierge fit au petit Jésus. »

Patriarche ne comprenait pas grand'chose à l'éloquente tirade de Pierrot. Tout-à-coup une tête pâle, mais ravissante, se montra aux yeux étonnés de Patriarche : le lien de paille de la gerbe venait d'être tranché par la faucille de Pierrot. Armelle tendit le diadème d'épis au fermier.

« La petite Armelle ! » murmura Aubin. »

Patriarche avait les yeux humides.

« Pauvre alouette ! dit-il, tu t'es nichée dans le blé ?

— Je glanais..., dit l'enfant ; je me suis endormie, et c'est Pierrot...

— Pierrot a de l'esprit, dit Patriarche. Tu auras la gerbe maîtresse, ma fille : on doit beaucoup aux pauvres, quand le bon Dieu nous donne tant. Et ton père ? demanda le fermier.

— Il est remarié..., dit Armelle.

— Remarié, avec qui ?

— Avec la Gervaise, répondit Armelle rougissant sans savoir de quoi elle avait honte.

— Bonté du ciel ! et l'on t'a jetée dehors ?

— Mon père m'aurait bien gardée...

— Mais il a eu peur de la Gervaise... Je comprends ! un rien-qui-vaill ! Et ça affronte les honnêtes gens ! Ni bancs, ni fiançailles ! c'est un crime d'abandonner l'enfant, surtout quand la mère...

Patriarche s'arrêta, il avait peur d'en trop dire.

Soudain il se leva, et tandis qu'à un signe de lui on plaçait Armelle au sommet du char, lui, fier, heureux comme un homme qui médite une bonne action, marcha derrière la lourde charrette que conduisaient Yves et Aubin.

Armelle, se souvenant de l'aventure de l'oie à Maclou, se disait qu'Aubin était bon et que Patriarche n'avait pas l'air de son père.

Assise sur les épis, ses jambes nues croisées, s'appuyant à demi-souriante sur les gerbes, couronnée de fleurs et d'innocence, elle faisait à voir pitié et plaisir, l'enfant d'Annette et du coupeur de paille.

Pendant que Pierrot, Yaume et Jean-Baptiste se préparaient à décharger le grain, Patriarche prit la main de sa femme :

« Je voudrais te parler, dit-il, viens dans la chambre. »

Marthe le suivit.

« Femme, dit le fermier, ce n'est pas ma volonté que je t'impose ; je ne te prie même pas de me faire plaisir en acceptant ce que je souhaite... Nous avons

une peine au fond du cœur... obtenons par un bienfait que le bon Dieu la guérisse... Le coupeur de paille va d'une ornière à l'autre... Armelle ne saurait demeurer où reste la Gervaise... Elle a couché cette nuit dans le cimetière, à la garde des anges : où reposerait-elle ce soir ? où mangerait-elle demain ?... Les gars, qui l'ont trouvée endormie à côté de la gerbe, me l'ont apportée dedans, comme une tourterelle dans le nid, et j'ai pensé... »

Marthe ouvrit le livre de l'Évangile, et, prenant une plume, elle écrivit sur la marge blanche, d'une main ferme et en gros caractères :

« Le jour de la moisson de l'an 18... Marthe et Jean Patriarche ont adopté pour leur enfant Armelle, la fille au coupeur de paille. »

Le fermier attira sa femme dans ses bras.

« Marthe, lui dit-il, je ne t'ai jamais mieux aimée.

— Que le Seigneur prenne Yves sous sa garde ! » répondit la mère.

La femme de Jean ouvrit la grande armoire de chêne.

« J'ai encore les vêtements de Jeanne... ; puisque le bon Dieu me donne une autre fille, je les ferai porter à Armelle. »

Marthe alla chercher l'enfant, la peigna, la fit brave et pimpante, lui mit au cou une croix d'or, replaça sur

vre une autre époque de réorganisation dans laquelle nous n'avons rien à craindre, à moins que ce ne soit notre propre impatience, nos méfiances ou nos exagérations. Nous avons commencé par lever la lourde pierre qui pesait sur l'Espagne, et nous nous sommes ensuite constitués sous la forme monarchique, traditionnelle aussi, mais entourée d'institutions démocratiques. Aujourd'hui est venu le moment de développer et consolider les conquêtes réalisées et de fortifier l'autorité, qui est l'épave de tous les droits et le rempart de tous les intérêts sociaux, resserrant en même temps nos relations diplomatiques avec les autres puissances.

« L'entreprise est ardue pour ma faiblesse personnelle; mais ce qui me donne confiance dans une heureuse issue, c'est votre haute sagesse, l'adhésion formelle des armées de terre et de mer, le patriotisme éprouvé de la milice citoyenne et le sage et très-noble esprit de notre patrie.

« Du poste d'honneur auquel vous m'avez élevé, je ne vois pas les partis politiques, je vois le code fondamental qui oblige tout le monde, moi tout le premier, et que tous le monde respecte et exécute; je vois notre chère patrie si désireuse de stabilité et de repos, si avide de progrès et de liberté, et enfin, comme suprême aspiration dans l'exercice de mes honorables fonctions, la fin d'un interrègne pendant lequel aura été pratiquée sincèrement et loyalement la constitution de l'Etat, auront été exercés paisiblement et avec ordre les droits individuels, aura été consolidé le crédit au dedans et au dehors de l'Espagne, et aura été assise la liberté sur la base très-ferme de l'ordre moral et matériel, afin que le monarque élu par les Cortès constituantes commence un règne prospère et heureux pour la patrie, à laquelle j'ai consacré toute ma sollicitude, tout mon dévouement, ma vie tout entière. »

On ne peut pas accuser ce discours d'être trop explicite; mais on doit le louer de n'être pas trop pompeux. Le régent a parlé aux Espagnols un langage auquel ils n'étaient pas habitués. Il leur a promis, en termes simples, que sa régence serait aussi brève et son désintéressement aussi complet que possible; il leur a annoncé, en style ordinaire, que le gouvernement allait reprendre à l'intérieur et à l'extérieur une marche régulière; il leur a indiqué, sans métaphore, que la première nécessité était de rétablir le crédit de l'Espagne, afin de n'offrir à son roi éventuel qu'un trône inébranlable. Tout cela est d'un assez bon augure, et nous croyons que le discours du régent Serrano est un des rares discours qui, depuis neuf mois, aient produit en Espagne une impression à peu près satisfaisante.

LA GRÈVE DES MINEURS.

La grève des mineurs de la Loire, telle est

encore aujourd'hui la grande préoccupation de l'opinion publique. Ce matin comme hier le *Journal officiel* n'enregistre aucune nouvelle; mais nous trouvons dans les journaux de Saint-Etienne et de Lyon de précieux renseignements que nous nous empressons de recueillir.

Rien de nouveau n'est signalé, aucun désordre n'est à craindre maintenant, nous l'espérons, et nous sommes en droit de supposer que la reprise du travail ne se fera pas trop attendre.

L'absence de combustibles faisait craindre qu'un chômage des usines métallurgiques ne vint aggraver la situation; déjà plusieurs journaux avaient exprimé leurs craintes à cet égard; nous sommes heureux de pouvoir signaler aujourd'hui une lettre de MM. Petin-Gaudet adressée au *Mémorial de la Loire*, et qui vient nous rassurer complètement sur ce point.

MM. Petin-Gaudet nous apprennent que, grâce à des tarifs exceptionnels et à des marchés passés entre tous les industriels de la région du bassin de la Loire, ils sont arrivés à traiter pour des quantités importantes de combustibles avec les houillères de Grand-Combe, Bessèges, Portes et Sénéchas, Commentry, et que leurs approvisionnements sont aujourd'hui assurés pour longtemps.

D'un autre côté, on lit dans le *Salut public*: « Déjà plusieurs maisons font venir des houilles et des coques des autres bassins, et nous venons d'apprendre que la maison Limousin a donné des ordres à Saarbruck, en Prusse, pour approvisionner ses nombreux dépôts de la ligne de Genève, et qu'elle a pu obtenir un abaissement de prix de 70 c. par tonne sur les prix anciens.

Le maréchal ministre de la guerre vient d'adresser à l'Empereur le rapport suivant, tendant à conférer la croix et la médaille militaire à des soldats qui ont fait preuve de courage et de dévouement lors du naufrage du navire le *Général-Abbatucci*.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Paris, le 15 juin 1869.

Sire,

Lors du naufrage du navire le *Général-Abbatucci*, plusieurs des militaires qui étaient à bord ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement auxquels tous ceux qui ont survécu à cette affreuse catastrophe sont unanimes pour rendre un éclatant témoignage, et je suis certain d'aller au-devant des intentions de Votre Majesté en lui signalant ceux qui se sont le plus particulièrement distingués dans cette circonstance.

Je citerai en première ligne le soldat Paillard (Delphin-Edouard), du 42^e de ligne, qui, pendant les deux heures que le bateau est resté sur l'eau après l'abordage, a tenu la

barre avec un calme et un sang-froid qui semblaient augmenter avec le péril. Vieux soldat, ayant déjà couru des dangers en mer, Paillard soutenait le courage de tous ses compagnons, bien que lui-même ne conservât plus aucun espoir, et il n'a abandonné le gouvernail pour se jeter à la mer que quand le bâtiment a sombré, et cela dix minutes après que le capitaine eût donné le signal du sauve-qui-peut.

Trois autres militaires ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tout éloge; ce sont :

Le soldat Lombardie (Pierre), du 35^e de ligne, qui a constamment assisté Paillard au gouvernail, et qui, comme lui, encourageait tous ses compagnons.

Le soldat Mahieux (Alfred-Auguste-Julien), du même régiment, qui a soutenu et accroché à un tonneau un de ses camarades qui ne savait pas nager, et l'a ainsi arraché à la mort.

Enfin le soldat Ardit (Victor-Cyprien), du 42^e de ligne, qui, se soutenant à peine sur une épave, n'a pas hésité à porter secours à Paillard, lequel, épuisé de fatigue, avait peine à atteindre cette planche de salut.

D'après ce qui précède, je n'hésite pas à proposer à Votre Majesté de conférer la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur au soldat Paillard,

Et la médaille militaire aux soldats Lombardie, Mahieux et Ardit.

Je suis, etc.

Le maréchal de France, ministre de la guerre, NIEL.

Approuvé : NAPOLÉON.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur et le Prince Impérial sont partis pour le camp de Châlons lundi à une heure.

L'Empereur est accompagné par le général Fleury, grand écuyer, le général Douay, aide-de-camp, les officiers d'ordonnance prince Charles Bonaparte, commandant de Reffye, et capitaine de Crény, le comte du Bourg, écuyer de service, et le docteur barron Larrey.

Le Prince Impérial est accompagné par son gouverneur le général Frossard, son écuyer M. Bachon, et l'un de ses aides-de-camp, le commandant comte de Ligniville.

L'absence de l'Empereur sera seulement de quelques jours. Sa Majesté devant revenir samedi pour se rendre le dimanche 27 à Beauvais.

Le *Journal officiel* annonce que l'Empereur et le Prince impérial sont arrivés au camp à 5 heures, et qu'ils y ont reçu un accueil chaleureux et enthousiaste.

— Quelques heures après que l'Empereur eût quitté Paris hier, se rendant au camp de

Châlons, le vice-roi d'Egypte prenait le chemin de fer du Nord.

Il a dû prendre le train de marée et débarquer ce matin à Douvres, où il est attendu par lord Alfred Paget, envoyé au-devant de lui par la reine Victoria.

— La reine Pie de Portugal, fille cadette du roi d'Italie, est arrivée à Paris. Elle habite avec sa suite, au Grand-Hôtel, les appartements du premier étage dont les fenêtres donnent sur l'angle du boulevard.

— Le général comte de Flahaut, grand chancelier de la Légion-d'Honneur, est à toute extrémité.

Il a reçu la visite de Mgr l'archevêque de Paris et du curé de Sainte-Clotilde. — Le général est âgé de quatre-vingt-quatre ans.

— On écrit de Paris, le 21 juin :

Hier soir, a eu lieu à Brest le grand banquet de la société du câble franco-américain. L'amiral Lacapelle a porté un toast à l'Empereur, le baron de Bourgoing un toast à la reine Victoria après avoir parlé de l'union de la France, de l'Angleterre, et de l'Amérique. Le marquis de Beaumont a porté un toast au président Grant.

M. de Vougy, directeur des lignes télégraphiques, a exprimé les regrets du ministre de l'intérieur qui n'a pu assister à ces fêtes; il a loué les hommes d'initiative qui formèrent une compagnie et constate que cette compagnie a devancé le terme fixé par le traité pour la pose du câble. Puis il a porté un toast à la compagnie et au succès de la pose du câble.

M. Erlanger le remercie chaleureusement et porte un toast à la Société de construction.

Brest, 21 juin. — La soudure du câble est terminée, le *Great-Eastern*, est parti ce matin, à huit heures.

— Tandis que nous avons en France une température presque hivernale, une chaleur excessive règne dans plusieurs parties de l'Europe.

A Kieff (Russie), le thermomètre est monté à 35 degrés Réaumur; dans les campagnes environnantes, le seigle et même le blé sont déjà en épis, et la moisson pourra être faite à la fin du mois.

— Le *Moniteur de l'Algérie* du 19 de ce mois rend compte en ces termes de l'exécution du zouave Girand à Alger.

« Dans la séance du 25 mars dernier, le conseil de guerre de Blida condamnait à la peine de mort le zouave Auguste-François Girand, du 1^{er} régiment, qui, sans motif, sans aucune raison, avait, le 3 février, tué à Boghari son sergent, le sieur Juillien.

« Girand avait formé un recours en grâce près de l'Empereur; mais, par une décision du 2 juin, Sa Majesté a décidé que la justice devait avoir son cours.

« Le condamné était détenu à la prison mi-

ses cheveux la couronne d'épis, et prit place auprès du bureau du fermier dans l'antique fauteuil de paille. Jean Patriarche ouvrit toute grande la porte de la chambre.

« Venez ! » dit-il.

Enfants et serviteurs entrèrent.

« Devant Dieu et devant notre conscience, nous prenons l'engagement d'élever Armelle en bonne chrétienne et en honnête fille. Aimez-la comme nous-mêmes, pour l'amour de Celui que nous aimons tous ! »

Patriarche se découvrit, l'enfant jeta ses deux bras autour du cou de la fermière, Aubin s'approcha de Marthe :

« Vrai ! dit-il, ça me réjouit de l'avoir pour sœur.

— Et toi, Yves ? demanda Marthe.

— On ne m'a pas demandé conseil, on ne tient pas à mon avis. »

Pierrot dansait de joie, Yaume se frottait les mains, Baptiste prenait les doigts de Cloche-Pied et entonnait un bal.

La cloche du souper sonna, et toute la famille quitta la chambre pour se mettre à table.

Armelle souriait attendrie, joyeuse. Elle voyait sa mère au travers de Marthe. Elle ne tremblait plus dans la crainte d'être battue. Seulement, elle trouvait qu'Yves ne la regardait pas de la même façon qu'Aubin. Elle devinait que le plus jeune fils de Patriarche serait un

frère pour elle, l'autre un ennemi. Mais à son âge, les préoccupations de l'avenir ne durent guère. Le visage de Marthe, celui de Patriarche respiraient une telle bonté, qu'Armelle se trouva injuste d'avoir peur. D'ailleurs, il y avait quatre ans que l'aventure de l'oie était arrivée, et l'on oublie si vite à cet âge !

On chanta au dessert, on but du vin pris derrière les *fagots*, on se réjouit avec élan et franchise. Puis Marthe coucha l'enfant, et longtemps après que la ferme fut endormie, Marthe et Patriarche s'entretenaient de l'avenir.

« Ce que je filerai sera pour Armelle ! » disait-elle.

— Je lui ferai sa part dans les récoltes et dans les marchés, dit Patriarche. » Puis il ajouta : « La Gervaise est une fameuse crapule, et le coupeur de paille un mauvais gueur ! »

— L'enfant le sauvera ! dit Marthe.

— Sa femme est morte à la tâche.

— Les âmes valent cher ! » murmura la fermière.

Elle pressa la main de Jean, et ils se turent.

III.

Armelle fut chargée de la garde des moutons. Aubin soignait les vaches et les chevaux.

Les deux enfants quittaient la ferme ensemble. Aubin portait le panier contenant les provisions; Armelle,

sa quenouille passée dans la ceinture de son tablier et un livre dans sa poche. Quand ils arrivaient aux champs en hiver, le premier soin du petit pasteur était d'allumer du feu. Il emportait dans un de ses vieux sabots sur un lit de cendre un charbon bien rouge, jetait dessus des feuilles mortes et des bruyères, plaçait devant deux grosses pierres en guise de sièges, et Armelle et lui se chauffaient en jasant. Ils faisaient cuire sous la cendre des pommes de terre et des châtaignes, répétaient les chansons du sonneur Loïc, s'entretenaient de la bonté de Marthe, de la générosité de Patriarche. Le nom de Maclou revenait aussi dans leurs entretiens. Berger comme eux, lorsque Finaud accourait follement vers Labrie, Maclou n'était pas loin d'Aubin et d'Armelle. Le pauvre être les aimait à la façon dont s'attachent les méprisés, les délaissés : avec culte, avec idolâtrie, avec aveuglement.

Il se fût jeté dans le feu pour Aubin qui l'avait empêché d'être battu, comme pour Armelle qui avait lavé sa blessure.

Il ne paraissait point se souvenir d'Yves ni de son mauvais vouloir.

Armelle semblait fleurir, tant elle prenait de force et de fraîcheur. Elle grandissait. La vie affluait en elle, le bonheur rayonnait dans ses yeux. On l'aimait ! elle aimait ! tout pour elle se résumait dans ces deux mots.

Quand Aubin et Armelle avaient dîné, ils mettaient le couvert des oiseaux, c'est-à-dire qu'ils émiettaient leur pain, en appelant doucement les rouge-gorge, les moineaux, les merles, les pinsons. Tous venaient à la picorée, sans peur, jusque sous les sabots des petits pâtres; ils cherchaient les miettes nourricières. Ils se hâsardaient sur les épaules d'Armelle et becquetaient ses lèvres roses. Les petits oiseaux du bon Dieu faisaient le bonheur des enfants.

Aubin lisait de longues histoires à sa compagne. Elle avait pris en grande estime sa condition de bergère, depuis qu'elle savait qu'une bergère sauva Paris des mains d'un roi terrible, et qu'une autre bergère rendit la France à son roi.

Elle eût voulu s'appeler Jeanne ou Geneviève, et regretta de se nommer Armelle.

Le jour de sa première communion, elle souhaita voir son père. Marthe et Jean Patriarche allèrent avec elle frapper à la porte de la maison du coupeur de paille : elle était vide. Un voisin qui passait, Marcotte, cria au fermier :

« Allez chez Machecoul. »

La petite fille frissonna.

« Rentrons, ma mère », dit-elle à Marthe.

Une épreuve était réservée à la pauvre enfant.

Sur la route, aviné, trébuchant, tenant la Gervaise

litaire, au fort Bab-Azoun. Hier soir, à six heures, on lui a annoncé que l'arrêt devait recevoir son exécution le lendemain.

» Girand a accueilli cette nouvelle avec résignation; il s'est borné à répondre qu'il avait fermement compté sur une commutation de peine.

» Depuis son crime, ce malheureux soldat ne cessait de se montrer repentant et accusait la fatalité seule de l'avoir poussé à commettre l'action qui a amené sa condamnation, car, ainsi qu'il le disait, il n'avait aucun motif de haine contre son sergent.

» Girand a passé la nuit avec une résignation et une force de caractère vraiment remarquables. Il a accompli ses devoirs religieux et a accueilli avec reconnaissance les exhortations de M. l'abbé Bouzina, aumônier de la prison, qui est resté auprès de lui jusqu'au moment de l'exécution.

» Ce matin, à cinq heures, le condamné a été conduit sur le terrain de l'exécution; son courage n'a pas faibli un seul instant. Il avait demandé à commander le feu; mais cette demande n'a pu être accueillie.

— Lors des derniers troubles qui ont eu lieu sur les boulevards, un cavalier du 5^e cuirassiers ayant subi, à la suite d'une chute de cheval, l'amputation d'une jambe, les habitants du boulevard Montmartre et des rues avoisinantes ont adressé au colonel de ce régiment une lettre par laquelle ils demandent l'autorisation d'ouvrir entre eux une souscription en faveur de ce brave soldat.

Le colonel, touché du généreux désir qui lui était exprimé, s'est empressé d'accorder cette autorisation.

— Le duc de Sutherland, porteur de l'un des plus beaux noms de *peerage* anglais, et si envié déjà pour sa fortune de nabab, est décidément un enfant gâté de la chance.

Paris annonce qu'il vient de découvrir, par hasard, dans l'une de ses terres du Royaume-Uni, une mine d'or.

Toujours juste, le vieux proverbe dans lequel il est question de l'eau et de la rivière.

— Quelques curieux détails de statistique sur les boulangers.

Leur nombre, à Paris, s'élève à 950, occupant ensemble 4.508 ouvriers et faisant ensemble pour plus de cent millions de francs d'affaires par an. Dans ce chiffre n'est pas compris le produit de la vente du pain apporté par les boulangers forains.

Ces 950 boulangers peuvent se classer ainsi: 150 font de la pâtisserie proprement dite, 9 fabriquent de la levure, 6 de la chapelure et quatre des pains azymes, c'est-à-dire sans levain.

Les porteuses de pain sont au nombre de 1,200; elles montent en moyenne de 150 à 200 étages par jour (vingt fois la hauteur de

la colonne Vendôme) et gagnent de 1 fr. à 3 fr. par jour.

Les ouvriers boulangers sont divisés en brigades composées d'un *geindre* ou *brigadier* et de plusieurs *aides*. La durée de leur travail est de 8 heures du soir à 6 heures du matin, et leur salaire de 3 fr. à 5 fr. par jour.

Le *geindre* chauffe le four, y met le pain, en surveille la cuisson et le retire quand il est cuit.

Le premier *aide* pétrit la pâte et lui donne la forme voulue; le second est chargé de couper le bois, d'aller chercher l'eau et de compter les pains.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons que M. Joly-Leterme, architecte-voier de la ville de Saumur pendant un grand nombre d'années, vient de prendre sa retraite; il est remplacé dans ses fonctions par M. Roffay, qui depuis longtemps déjà partageait ses travaux.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le marquis de Contade, ancien préfet d'Illyrie sous le premier Empire, membre du conseil général de Maine-et-Loire et du conseil municipal d'Angers depuis plus de trente ans. M. le marquis de Contade a succombé aux suites d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Homme de cœur et d'intelligence, sachant attirer la sympathie par les formes d'une politesse exquise, il réunissait à un haut degré les qualités qu'on aime à rencontrer dans le fonctionnaire comme dans l'homme privé. Aussi le suffrage constant de ses concitoyens fit-il de M. de Contade un membre en quelque sorte inamovible soit du conseil général soit du conseil municipal.

Des ordres sévères viennent d'être donnés dans toutes les préfectures, en exécution de l'arrêté réglementaire sur la chasse, pour faire rechercher et punir les individus et même les enfants qui se donnent le cruel plaisir de détruire des nids et des couvées d'oiseaux. Les pères de famille sont responsables des délits commis par leurs enfants mineurs.

Les examens des candidats à l'Ecole des maîtres-ouvriers-mineurs d'Alais (Gard), auront lieu, dans tout le département de Maine-et-Loire, du 16 au 25 août prochain.

Les candidats nés ou domiciliés dans les arrondissements de Beaugé, Cholet, Saumur et Segré, devront, avant le 20 juillet prochain, adresser leur demande au sous-préfet de leur arrondissement qui désignera l'examineur devant lequel ils auront à subir l'examen préalable; cet examinateur sera choisi autant que possible parmi les instituteurs, inspecteurs ou sous-inspecteurs des écoles primaires de l'ar-

rondissement. Les candidats qui sont nés ou domiciliés dans l'arrondissement d'Angers, adresseront leur demande au préfet du département.

Les renseignements relatifs aux conditions d'admission, à l'enseignement et au régime de l'Ecole, peuvent être obtenus à la préfecture et dans les sous-préfectures.

La question de la dénaturation des sels destinés à l'agriculture vient de faire un pas décisif. Le comité des arts et manufactures a soumis son rapport au ministre des finances. Les nouvelles formules proposées satisfont aux doubles exigences de l'agriculture et du fisc. Les agents de dénaturation comprennent, suivant que les sels s'appliquent à l'alimentation du bétail, à l'amendement des terres ou à la fabrication des engrais, des proportions diverses d'ocre rouge, de tourteaux, de pulpes, marcs, de goudron, de matières fécales, etc., de manière que les opérations de révivification ne puissent donner lieu qu'à une marge de bénéfice peu considérable. La garantie pour le trésor ne résulte pas d'ailleurs de ces mélanges seulement et du soin avec lequel ils s'exécutent sous la surveillance des préposés de l'administration; mais elle résulte encore et surtout de la quotité relativement faible du droit et de la nature des besoins auxquels il faut satisfaire.

M. le préfet de la Sarthe vient de prendre un arrêté concernant l'élection d'un membre du conseil d'arrondissement de la Flèche, en remplacement de M. Salmon, décédé.

Le scrutin aura lieu les samedi et dimanche 3 et 4 juillet prochain.

Samedi a eu lieu l'ouverture de l'Exposition industrielle, artistique et archéologique, aux Halles, à Poitiers. M. le préfet de la Vienne présidait la cérémonie d'inauguration.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Nous lisons dans le *Journal officiel*:

« Les nouvelles de Saint-Etienne continuent à être satisfaisantes. Le calme se maintient partout et les négociations qui se poursuivent entre les patrons et les délégués des ouvriers semblent devoir aboutir à une entente prochaine. »

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

On lit dans le *Crédit public*, à la suite d'un article sur le *Crédit rural de France*:

« Dans notre prochain numéro, nous don-

nerons, avec les noms du Conseil d'administration, tout le détail de cette organisation et nous précisons le jour prochain de l'ouverture de la souscription publique. Dès à présent, la Compagnie envoie franco les prospectus qui lui sont demandés et classe les souscriptions accompagnées d'un premier versement de 50 fr. pour un titre de 500 fr., qui lui sont adressées par correspondance, rue Scribe, n° 5. »

Les rentiers des départements agiront sagement en s'assurant au plus vite une certaine quantité de ces valeurs exceptionnelles.

SOCIÉTÉ ANONYME

Pour la soumission, la construction, et l'exploitation

DU
CHEMIN DE FER
D'ORLÉANS A CHALONS
(SUR MARNE)

MIS EN ADJUDICATION

Par décret impérial du 29 mai 1869
En exécution de la loi du 18 juillet 1868.

Statuts reçus par M^e MOUCHET,
notaire, à Paris.

CAPITAL: 60 millions.

SOUSCRIPTION

publique et définitive

à 60,000 actions et 120,000 obligations.

Les actions sont de 500 fr. payables:

100 fr. à la souscription;
100 fr. à la répartition qui suivra l'adjudication;
300 fr. par termes égaux de 100 fr., de six mois en six mois à dater de l'adjudication.

Les intérêts et dividendes se paieront les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet.

Garanties et avantages attachés aux actions.

1^o Affectation spéciale de la subvention de l'Etat assurant 4 O/O d'intérêt et l'amortissement;

2^o Revenu du trafic, dont le *minimum*, déterminé par les statistiques officielles, assure encore 4 O/O de dividende.

Total, 8 O/O de revenu annuel, sans tenir compte de l'augmentation normale des produits;

3^o Droit de souscrire, au prix exceptionnel de 275 fr., par privilège, *mais simultanément*, deux obligations par chaque action, moyennant le versement immédiat de 25 fr. par obligation.

Les obligations sont remboursables à 500 fr. et produisent 15 fr. d'intérêt annuel, payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre.

par le bras, et de l'autre une pratique habituelle de la *Cruche couronnée*, Daniel marchait, chantait, riait. Les blasphèmes et les couplets se succédaient sur ses lèvres.

« Tiens, la Gervaise, disait-il en bégayant, tu es née native de Moncontour. Eh bien, ça me fait plaisir que tu sois de Moncontour. » Et il fredonna:

Ce sont les filles de Moncontour
Qui sont plus belles que le jour.

« Plus belles que le jour!... reprit-il, qu'est-ce qui est plus beau que le jour? Ah! la nuit, pardine, le bon Dieu vous allume trente-six chandelles et vous fait voir trouble... Je t'ai promis une bague, tu l'auras... en double! avec des boucles d'oreilles... l'es pas bégueule, toi! tu ris aux pichets de cidre! Ce n'est pas comme Annette! oh! Annette... »

Ce fut alors qu'Armelle se trouva devant lui:
« Annette! qu'est-ce que tu veux, Annette? demanda-t-il.

— Je suis Armelle, dit l'enfant: ce matin j'ai frappé à votre porte pour vous prier de me bénir, mon père: car Dieu me-faisait une grande grâce, et je souhaitais qu'il vous en accordât une part... »

— Tu as une robe blanche... C'est pour cela! tu te fêches pas mal de ton père, maintenant qu'on te nourrit

et qu'on t'habille. »

Armelle prit résolument la main du coupeur de paille.

« Que me veux-tu? demanda Daniel.
— Vous dire un mot, un seul.
— Parle... »

— Vous venez de dire la vérité tout-à-l'heure, mon père; oui, je suis bien nourrie, et chaudement vêtue, et aimée dans la maison de Jean Patriarche... Et pourtant mon cœur saigne parfois... Je voudrais la moitié de votre misère et de votre dénûment, je regrette la maison où ma mère est morte!... Renvoyez la Gervaise, et je rentre chez vous; je vous soignerai, je vous aimerai, je vous bénirai... Vous ne savez pas ce que c'est que d'être aimé, mon père! dites, voulez-vous? »

Daniel partit d'un éclat de rire:
« Tu me fais des sermons!
— Non, répondit Armelle.
— Tu pleurerai comme ta mère!
— Je ne pleurerai pas.
— Si, c'est embêtant les enfants! et puis, j'aime mieux la Gervaise! »

Et il répéta en s'éloignant:
Ce sont les filles de Moncontour
Qui sont belles comme le jour.
Armelle pleurait silencieusement quand elle rejoignit

Marthe.

« Je ne t'en aurais pas voulu! dit la fermière.

— Vous savez donc!
— C'était ton devoir, ma fille?

— J'aurais eu grandement regret de vous quitter, Marthe.

— Il m'aurait paru que je perdais un enfant; mais il n'y a que deux routes: le mal et le bien! Tu prenais la bonne voie, je n'avais rien à dire... Je ne t'aimerais pas autant si tu n'agissais pas ainsi. »

Le jour beau et lumineux entre tous dans la vie des enfants, eut donc pour Armelle une ombre profonde. Elle cessa d'être riieuse, pour devenir réfléchie, sensée, même un peu morose. Elle comprenait trop, maintenant. Son refuge était la foi, puis la tendresse de Marthe: elle se cachait confiante sous les ailes de l'une et dans les bras de l'autre.

Aubin la plaignait, la consolait.

A mesure que grandit la fille au coupeur de paille (on ne l'appela guère autrement dans le village), l'indifférence d'Yves se changea en haine et en rancune.

Il cherchait l'occasion de l'humilier, ne manquant jamais de lui dire qu'il avait rencontré son père chez Machecoul, ou que Daniel s'était battu contre de fameux gars qui n'avaient pas eu peur du faucheur.

Il lui reprochait la naïve coquetterie de son costume,

et le pain qu'elle mangeait.

Souvent, assis sur la margelle du puits, fumant sa pipe, il la faisait tirer l'eau pour remplir l'auge; il riait en voyant sa taille frêle ployer sous le faix des seaux trop lourds.

Elle ne refusait aucune besogne, obéissait en silence, ne se plaignait jamais, et servait Yves comme le fils de l'homme qui était à la fois son maître et son père.

Elle venait d'avoir quinze ans.

Yves se montrait indifférent pour elle.

Armelle était blanche comme une marguerite. Ses cheveux blonds formaient un chignon épais; ses pieds ne pouvaient trouver un cordonnier dans le village. Elle chantait à faire pleurer et savait les plus belles et les plus émouvantes histoires du père Loïc.

Belle, pieuse et dotée par le père Patriarche, elle ne manquait point de prétendants. Mais elle refusait de se marier, sans donner d'autre raison que celle de son extrême jeunesse et du désir qu'elle avait de rester auprès de Marthe qui l'avait élevée avec tant de bonté.

Elle gardait encore le troupeau, moins par devoir que pour respirer le grand air des champs qui lui était sain.

Cette douce vie lui convenait.

(La suite au prochain numéro.)

Tout porteur D'UNE action fait partie de l'assemblée générale.

Le capital-actions sera définitivement fixé suivant le chiffre de la subvention.

Administration et contrôle.

Les membres du Comité soumissionnaire doivent être agréés par le ministère des travaux publics. (Art. 3 d'un arrêté antérieur.)

La répartition des actions, s'il y a lieu sera faite sous le contrôle de l'autorité. (Même article.)

Le conseil d'administration sera nommé en assemblée générale. (Art. 16 des Statuts.)

COMITÉ PROMOTEUR :

Le général de division DE PREUILLY, grand-officier de la Légion-d'Honneur ;

Le comte de MONTESQUIOU-FEZENSAC ;

Le vicomte de BOISGUILBERT ;

EUGÈNE DUPIN (fils de PHILIPPE), conseiller général de la Nièvre, chevalier de la Légion-d'Honneur ;

A. JACQUESSON, chevalier de la Légion-d'Honneur, de la maison JACQUESSON ET FILS, négociants à Châlons-sur-Marne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les membres du conseil d'administration, sauf leur acceptation, seront choisis, en outre, et à côté de quelques grandes influences centrales, parmi les sommités locales, c'est-à-dire :

Les Maires d'ORLÉANS, MONTARGIS, SENS, TROYES, ARCIS-SUR-AUBE, CHALONS-SUR-MARNE ;

Les Députés, Conseillers généraux, Présidents des Tribunaux de commerce et grands Propriétaires ou industriels des départements du LOIRET, de l'YONNE, de l'AUBE et de la MARNE.

VERSEMENTS A FAIRE :

Pour une action..... 100 fr.
Pour deux obligations..... 50 fr.

Par souscription simultanée... 150 fr.
Chaque souscripteur peut verser, chez son banquier ou son agent de change, soit en espèces, soit en valeurs cotées.

L'envoi peut être fait directement par lettre chargée et adressée au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 20 au 30 juin :

A PARIS, dans les bureaux de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin ;

Et DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les correspondants de l'UNION DES ACTIONNAIRES indiqués par les feuilles locales et les affiches.

NOTA — Pour tous renseignements et documents, Statuts, Cartes, Notices, Tableaux d'intérêts et d'amortissement progressif, Comparaison de la valeur des actions du Chemin de fer d'Orléans à Châlons-sur-Marne, avec les actions et obligations des autres chemins de fer français, s'adresser au directeur de l'UNION DES ACTIONNAIRES, 18, Chaussée-d'Antin, à Paris, et à ses correspondants. (249)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

ETAT-CIVIL du 1^{er} juin au 16 juin.

NAISSANCES.

Sexe masculin, 5.
Sexe féminin, 7. — Total 12.

MARIAGES.

2, Michel-Paul Branchu, peintre en bâtiments, de Tours, et Marie-Charlotte Beaugé, couturière, de Saumur.

15, Louis Motier, propriétaire, et Louise Ermenou, sans profession, veuve Etienne Fouchard, de Saumur.

15, Henri-Victor Boutin, négociant, et Marie-Hélène PONDARD, sans profession, tous deux de Saumur.

15, Alexandre Volland, cultivateur, de Varrains, et Marie Philippon, domestique, de Saumur.

DÉCÈS.

3, Anne Maudoux, chapeletière, 35 ans, épouse Marie-Henri Favreau, rue Haute-saint-Pierre ; — 4, Louis-Emmanuel Chevron, maréchal-des-logis-fourrier à l'Ecole, 22 ans ;

— 8, Pierre Cassegrain, couvreur, 19 ans, Grand rue ; — 9, Eugène-Adolphe Leclère, lieutenant de gendarmerie de la garde impériale détaché à l'Ecole, 42 ans ; — Perrine Maupoint, journalière, veuve René Bertrand, rue du Pavillon ; — Charles-Edouard Ruault, lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, 66 ans, rue des Pâiens ; — 12, Paul-Alphonse Beudin, 6 mois, rue Saint-Nicolas, — 15,

Adélaïde Maurisseau, 80 ans, rue de la Gueule-du-Loup, pensionnat Sainte-Anne.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse est aujourd'hui ce qu'elle était hier : une réunion de causeurs. Les cours y sont presque nominaux.

Le 3 p. 100 varie de 70 25 à 70 30 ; l'Italien de 56 75 à 56 80 ; le Crédit foncier de 1,585 à 1,586, et la Générale de 370 à 368 75.

Les Chemins de fer français sont fermes et sans changements importants : le Lyon, 943 75 ; le Midi, 625 ; le Nord, 1,098 75 ; l'Orléans, 923 75 ; l'Ouest, 583 75.

Les Autrichiens se tiennent à 770 et les Lombards à 512 50.

Je n'ai pas jugé à propos de parler de l'emprunt qui vient d'avoir lieu pour les Marchés de la ville de Naples, parce qu'il nous semble que nous avons déjà prêté beaucoup trop à l'Italie.

Mais je ne voudrais pas me dispenser de signaler l'émission des obligations hypothécaires de la Société anonyme française des Charbonnages du Nord (Westphalie), dont le siège social est à Paris, 56, rue Saint-Lazare, car elles offrent un placement des plus sérieux, et que les obligations de chemins de fer et des Compagnies bouillères occupent aujourd'hui le premier rang dans les préoccupations des capitalistes et des pères de famille, qui ne sauraient trop les préférer à tout autre titre.

Ces obligations, émises à 265 fr. payables en souscrivant, sont remboursables à 315 fr., en trente années, et rapportent 18 fr. d'intérêt annuel, 1^{er} mai et 1^{er} novembre, avec jouissance du 1^{er} mai dernier. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN GRAND BATIMENT, à Saumur, ayant façade de 12 mètres sur la rue Neuve-Beaupaire, de 10 mètres sur la rue Porte-Neuve, et une profondeur de 15 mètres. S'adresser audit notaire. (211)

AVIS AUX PÊCHEURS.

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson. Prix 0 fr. 75 c. (246)

2^{fr.}40 PAR AN 52 N^{OS}
PARIS, 7, place de la Bourse, 7,
LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

L'ÉPARGNE
LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS
Guide des Actionnaires et des Obligataires
Parait tous les dimanches et PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES
avant les autres Journaux ;
COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér. ;
CONVOICATIONS, Divid., Appels de fonds ;
RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.
Direct-Gérant : F. DE FONTBOUILLANT

52 N^{OS} PAR AN 2^{fr.}40

SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 26 juin 1869, il sera procédé, à une heure du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — Les denrées seront livrées entre deux fers. (252)

A LOUER

Pour la Saint Jean 1869, DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER

PRÉSENTMENT
Rue de la Chotellerie, 7,
MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.
S'adresser à M. Emile LEROUX, notaire. (247)

Medaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.
QUINA LAROCHE
ET RECONSTITUANT
ÉLIXIR TONIQUE
PILULES d'Ile **Ferrugineux**
Chlorose, appauvrissement du sang, etc.
PARIS, 15, rue Dronot.
Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU-D'ABLANCOURT, pharmacien. (145)

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont, dentiste à Paris**, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en posses-

sion d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hotel de Londres, où il descendra désormais. (165)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 JUIN.			BOURSE DU 23 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 35	» 15	» »	70 35	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	102 50	» 35	» »	102 50	» »	» »
Obligations du Trésor.	493	» »	» »	493	» »	» »
Banque de France.	2895	» 5	» »	2890	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1585	» 10	» »	1580	» »	5 »
Crédit Foncier colonial.	405	» »	» »	407 50	2 50	» »
Crédit Agricole.	645	» »	» »	650	5 »	» »
Crédit industriel.	646 25	» »	» »	647 50	1 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	247 50	1 25	» »	245	» »	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	707 50	2 50	» »	705	» »	2 50
Orléans (estampillé).	920	» »	1 25	922 50	2 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1096 25	5 »	» »	1093 75	» »	2 50
Est.	575	» »	3 75	578 75	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	942 50	» »	» »	941 25	» »	1 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	626 25	1 25	» »	626 25	» »	» »
Ouest.	583	» »	» »	580	» »	5 »
C ^e Parisienne du Gaz.	1480	» »	10 »	1485	5 »	» »
Canal de Suez.	543 75	13 75	» »	547 50	3 75	» »
Transatlantiques.	282 50	» »	» »	281 25	» »	1 25
Emprunt italien 5 0/0.	56 70	» 10	» »	56 70	» »	» »
Autrichiens.	767 50	» »	1 25	767 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	512 50	» »	1 25	513 75	1 25	» »
Victor-Emmanuel.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	56	» »	3 »	57	1 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	322 50	2 50	» »	320	» »	2 50
Saragosse.	78	4 »	» »	75	» »	3 »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	57	» »	» »	57	» »	» »
Compagnie immobilière.	103 75	» »	2 50	102 50	» »	1 25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	348	» »	» »	348 50	» »	» »
Orléans.	336	» »	» »	336 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	335 75	» »	» »	335 50	» »	» »
Ouest.	334 75	» »	» »	336	» »	» »
Midi.	333 25	» »	» »	334	» »	» »
Est.	330	» »	» »	330	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Le Journal financier
L'UNION DES ACTIONNAIRES
(Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS par semaine LES MARDIS et les VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :
Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).
Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.